

Autorisation	Formulaire	Type de travaux	Délai d'instruction initial (à compter de la date de dépôt)
Permis de Construire	Cerfa n°13406*03	Construction d'une maison individuelle et/ou ses annexes	2 mois
	Cerfa n°13409*03	Autres types de construction (logements collectifs, établissement recevant du public, exploitation agricole...)	3 mois ou 6 mois pour les ERP
Déclaration Préalable	Cerfa n°13702*02	Pour la réalisation de lotissement et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager	1 mois
	Cerfa n°13703*03	Pour la réalisation de construction et de travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes	
	Cerfa n°13404*03	Pour la réalisation de construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire comprenant ou non des démolitions	
Certificat d'Urbanisme	Cerfa n°13410*02	<u>De simple information</u> : permets de connaître les règles d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété ainsi que la liste des taxes d'urbanisme applicable sur un terrain	1 mois
		<u>Opérationnel</u> : permets de savoir si l'opération projetée sur un terrain est réalisable.	2 mois

Autorisation	Formulaire	Type de travaux	Délai d'instruction initial (à compter de la date de dépôt)
Permis d'Aménager	Cerfa n°13409*03	Pour la réalisation de certaines opérations de lotissement	3 mois
		Pour la réalisation d'affouillement et exhaussement du sol d'une profondeur ou d'une hauteur excédent 2m et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à 100m ²	
		Pour la création ou l'agrandissement d'un terrain de camping permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 tentes, caravanes ou résidence mobiles de loisirs	
Permis de Construire Modificatif	Cerfa n°13411*03	Pour des modifications mineures au projet initial comme : - l'aspect extérieur du bâtiment	2 mois
Permis de Démolir	Cerfa n°13405*03	La construction est en secteur sauvegardé ou protégé	2 mois
		La commune a délibéré pour mettre en place l'obligation de déposer un permis de démolir	
Autorisation de Travaux	Cerfa n°13824*02	Pour les Établissements Recevant du Public (ERP)	5 mois
Transfert de Permis	Cerfa n°13412*03	Si le permis est valide et que son titulaire ainsi que le futur bénéficiaire sont d'accord vous pouvez transférer le dossier	2 mois